



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mourir dans la dignité : l'AREQ salue l'approche mesurée de la Commission et l'accent mis sur les soins palliatifs

Québec, le 22 mars 2012 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), qui regroupe plus de 55 000 personnes âgées, réagit au dépôt du rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. L'AREQ salue l'approche mesurée et prudente de la Commission relativement à l'aide médicale à mourir. Elle est par ailleurs satisfaite que la Commission mette l'accent sur les soins palliatifs en fin de vie, comme l'AREQ le souhaitait.

« La légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté soulève des enjeux éthiques et moraux très délicats. En nos rangs, les avis sont partagés. Des questions et des craintes de dérapages subsistent. Nous devons aussi nous interroger sur nos priorités, comme société, et sur les ressources disponibles pour accompagner les personnes en fin de vie. Le débat n'est pas réglé », a rappelé le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

À cet égard, l'AREQ souligne que, selon un sondage CROP réalisé en 2010 auprès de ses membres, bien qu'une majorité d'entre eux se soient dit en faveur de la législation de l'euthanasie, ils jugeaient plus important encore que le gouvernement investisse dans les soins palliatifs. Le sondage CROP-AREQ a par ailleurs révélé que plus les gens sont âgés, moins ils sont favorables à la légalisation de l'euthanasie.

Une réflexion à poursuivre

L'AREQ poursuivra donc sa réflexion au cours des prochains mois et soumettra les recommandations de la Commission spéciale à ses instances démocratiques. Mentionnons que lors de son prochain Conseil national, à la mi-avril, l'AREQ recevra une députée membre de la Commission spéciale afin de discuter de son rapport.

L'AREQ a suivi de près les travaux de la Commission spéciale au cours des dernières années. En plus de déposer un mémoire lors des audiences publiques, l'AREQ a publié un dossier spécial sur l'euthanasie, le suicide assisté et les soins palliatifs dans son magazine *Quoi de neuf*. Elle a également accueilli dans le cadre de ses instances trois conférenciers à ce sujet : le professeur d'éthique retraité de l'UQAC Marcel Mélançon, le pionnier des soins palliatifs le Dr Louis Dionne, ainsi que la coprésidente de la Commission Maryse Gaudreault.

Profil de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) compte plus de 55 000 membres, partout sur le territoire québécois. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Dominic Provost, conseiller en communication
Cell. 418 929-4082